

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

du Parc de Brière

Médecine et chirurgie du cheval

Zone d'Activité des Pédras
44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

cliniquevetbriere.com

Tél. 02 40 01 28 21

E-mail : clinvetbriere@gmail.com

64

N° 5251

Date : 31/10/24

DOCTEUR VÉTÉRINAIRE : C. REPPERT A.-J. GOUZE C. GUIHARD H. DRILHON

PROPRIÉTAIRE : Haras de Cauly

IDENTIFICATION

JASTLA

LIEU EXAMEN :

SYMPTOMES ET SIGNES :

T.T.C.

DIAGNOSTIC :

TRAITEMENT :

Je suis soigné Claude REPPERT
docteur vétérinaire certifié avec
échographié la jument JASTLA 19341592E
gestante ce jour.

Peut faire valoir ce peu de droit

REPPERT Claude
Dr. Vétérinaire
Ordre 22 814
St André des Eaux

VISITE DE CONTRÔLE

DÉLAIS D'ATTENTE :

Pour les chevaux participants à des épreuves officielles les délais d'élimination des traitements sont donnés à titre indicatif en l'absence de données scientifiques.

Modalités de règlement : chèque espèces CB

RENOUVELLEMENT INTERDIT*

L'ordonnance doit être conservée pendant la durée du temps d'attente.

* Pour les médicaments visés aux paragraphes c, e, f et g de l'article L.617-6 de la loi n° 75-409 du 29 Mai 1975.

"Toute prestation, de quelque nature qu'elle soit fournie, par la clinique vétérinaire du Parc de Brière, les préposés de celle-ci et tout vétérinaire n'est pas génératrice d'obligation de résultat, mais seulement d'obligation de moyen. En conséquence, la responsabilité de la clinique et des personnes ci-dessus visées ne pourra être engagée qu'à la condition que soit démontré qu'une faute a été commise par eux. Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, de trois cent cinquante mille Euro (350 000 €)."

T.T.C.

€

H.T.

€

T.V.A.

20 %

T.V.A.

SELARL CLINIQUE VETBRIERE

Capital de 10 000€

N° Siret : 808 650 881 00010 - TVA FR18808650881
le règlement des honoraires par chèques est accepté.